N°190 Novembre-Décembre 2018

l'enseignant

L'école libératrice

Des Hauts-de-Seine (Ecoles-Infos)

se-unsa.

SOMMAIRE

1. Edito
2. Actualités
3. Revendications
4. Elections professionnelles

L'enseignant
Ecoles-Infos
Revue bimestrielle
Directeur de publication : David Planche
CPPAP n° 1110 S 07606
ISSN 1246-4929
Imprimé par nos soins le 13/11/2018

Section départementale des Hauts-de-Seine
8 bis rue Berthelot
92150 Suresnes
Tel : 01 45 06 67 66
ou 06 20 84 10 78

Permanences du SE-UNSA 92
Mardi Jeudi
10h 16h

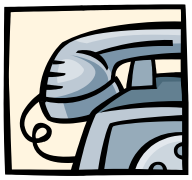

Tél : 01 45 06 67 66
ou 06 20 84 10 78
mél : 92@se-unsa.org
www.se-unsa92.com

Mieux vivre mon métier

CAPN des instituteurs et PE

√ Je veux un abaissement du temps de service à 26 h : 23 h d'enseignement + 3 h forfaitaires sur 36 semaines ; et à terme, un temps d'enseignement de 18 h comme les certifiés

√ Je veux une rémunération en heures supplémentaires pour les APC

√ Je veux des effectifs limités à 24 par classe en général, 20 en Rep/Rep+, 15 pour les tout-petits, 10 en Ulis,12 en UPE2A

√ Je veux des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour les événements familiaux et les rendez-vous médicaux

√ Je veux pouvoir prendre ma retraite en cours d'année

√ Je veux que mes demandes de temps partiel, de disponibilité, de détachement soient satisfaites sans restrictions

√ Je veux que l'accueil des élèves soit intégré à mon temps de travail

UNSa

#AgirAvecVous

se-unsa.org

Grève du 12 novembre dans l'Education Nationale

Le SE-Unsa 92 dans la rue

Grève dans l'Éducation nationale: un signal fort que le gouvernement doit entendre

Répondant à l'appel de leurs organisations syndicales, les personnels de l'Éducation nationale se sont mis en grève et ont manifesté à Paris et dans tous les départements aujourd'hui.

Alors que tout montre que leur quotidien de professionnels de l'éducation est de plus en plus difficile, que l'École a besoin de retrouver davantage de sérénité, ils ont exprimé leur colère et leur exaspération face au retour des suppressions de postes dans leur ministère « en même temps » que des nouvelles réformes avec leurs lots de revirements des programmes et autres instructions sur fond de remise en cause de ce qui était fait juste avant. A ce contexte propre à l'éducation, s'ajoutent des perspectives de dégradation des rémunérations et des carrières pour les enseignants comme pour tous les fonctionnaires.

Nos sondages auprès d'échantillons d'enseignants, CPE et Psychologues de l'Éducation nationale qui auraient dû travailler ce matin estiment un taux de grévistes de 25%. C'est un signal fort, manifestement soutenu par l'opinion publique, que la profession vient de lancer à l'exécutif et au ministre de l'Éducation nationale.
On ne construit pas une « École de la confiance » sans les personnels mais avec eux, dans la reconnaissance et le soutien de leur action au quotidien dans les écoles, les collèges et les lycées.

Le SE-Unsa engage le ministre de l'Éducation nationale et le gouvernement à montrer rapidement qu'ils ont entendu ce qui a été exprimé avec force, par ceux qui font vivre l'École publique et laïque.

Paris, le 12 novembre 2018

Stéphane Crochet
Secrétaire Général

PREPARATION A L'ENTRETIEN DE DIRECTION

Nom: …… Prénom : ……
Adresse : ……
Tél : …… E-mail : ……
Affectation : ……

Je souhaite des informations sur la préparation à l'entretien de direction dont la première séance aura lieu le **mardi 20 novembre 2018**.
Coupon à retourner à :

SE-Unsa 92
8 bis rue Berthelot
92150 Suresnes

Ou écrivez-nous à : 92@se-unsa.org

Permuts 2019 : la note de service est parue !

La note de service sur la mobilité des enseignants est parue le 8 novembre au Bulletin officiel.

Une nouveauté voit le jour

Afin de prendre en compte au titre de la priorité légale « exercice dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés de recrutement » : les enseignants affectés à Mayotte suite à une mobilité, et comptabilisant au moins cinq ans de services effectifs et continus sur le territoire de Mayotte se verront attribuer une bonification de 800 points sur tous les vœux exprimés lors du mouvement interdépartemental 2024.

Quelques changements

- Les vœux liés ne concerneront plus que les couples pacsés, mariés ou avec un enfant commun.
- Le mouvement complémentaire exeat/ ineat est davantage explicité (intégration des priorités légales et mention que le nombre d'entrées réalisées lors de cette phase ne peut égaler ou excéder le nombre d'entrées de la phase interdépartementale). Il faudra veiller que ce cadrage soit appliqué.

D'autres propositions du SE-Unsa restent sans réponse, comme le déplafonnement au-delà de 4 ans des années de séparation ou la non prise en compte des ascendants dépendants…

Les principales dates du calendrier :
- saisie des vœux sur SIAM du 15 novembre au 4 décembre
- A partir du 5 décembre : envoi des confirmations de demande
- 17 décembre : date limite de retour des confirmation de demande
- 4 mars : résultats

Temps de travail : éviter les débordements

Le temps de travail moyen des enseignants des écoles est de 44h48 par semaine[1]. Le SE-Unsa porte des propositions agissant sur les différents temps de notre activité.

Un temps d'enseignement trop lourd

Le SE-Unsa propose un abaissement du temps d'enseignement de 24 heures à 23 heures. La France se situe au-dessus des autres pays de l'OCDE qui ont en moyenne une semaine scolaire à 22 heures. Sur l'année, les enseignants des écoles ont un temps d'enseignement de 864 heures pour 793 heures pour les autres pays de l'OCDE. A terme, le SE-Unsa revendique un temps d'enseignement de 18 heures, comme pour les enseignants du 2nd degré.

Des 108h qui débordent et des APC à reconnaître

Concernant les 108 heures, le SE -Unsa propose qu'elles soient entièrement dédiées à la concertation, aux relations avec les parents, aux conseils d'école, à la formation, à la liaison avec le collège et les projets personnalisés de scolarisation. Les 72 heures actuelles[2] sont insuffisantes pour réaliser ces missions. Pour le SE-Unsa, il ne doit pas y avoir de prise en charge d'élèves dans les 108 heures : toute activité avec les élèves au-delà des 23 heures, comme les APC, doit être organisée sur la base du volontariat et rémunérée en heures supplémentaires.

Journée de solidarité et prérentrée

Par ailleurs, ces journées, en dehors des 27h de service actuelles, pèsent aussi sur les semaines.
La journée de solidarité doit permettre de prendre en compte toutes les activités effectuées dans l'intérêt des élèves en dehors du temps scolaire (marchés de Noël, kermesses, chorales, spectacles, activités sportives ou culturelles, sorties en dehors du temps scolaire, écoles ouvertes, kermesses,…). L'ancienne deuxième journée de prérentrée, utilisée depuis 2015 par l'administration pour imposer deux demi-journées de réflexion sur des sujets qu'elle propose, doit, elle, être rendue aux enseignants pour l'organisation de leur travail personnel et en équipe.

Temps d'accueil

Les élèves doivent être accueillis 10 minutes avant le début des enseignements. Il y a donc également nécessité à reconnaître le temps d'accueil comme temps de travail.

Le SE-Unsa estime qu'il faut agir sur l'ensemble des composantes de la semaine d'un enseignant du 1er degré et ainsi ouvrir des perspectives concrètes sur l'évolution du temps de travail.

1- Résultat issu de l'enquête du SE-Unsa menée en janvier 2018 : http://enseignants.se-unsa.org/Temps-de-travail-les-PE-font-leurs-heures-et-plus

2- 72 heures actuelles : forfait de 48h de concertation, 18h d'animation pédagogique et 6h de conseil d'école.

Moral des directeurs d'école : il est urgent d'agir !

Les résultats de l'étude de Georges Fotinos et José-Mario Horenstein pour la Casden sur le moral des directeurs d'école*, dont le SE-Unsa était partenaire, ont été publiés. Ils sont sans ambiguïté. Ils confirment la dégradation continue des conditions d'exercice des directrices et directeurs, la situation anxiogène dans laquelle beaucoup se trouvent et les nécessaires évolutions structurelles à envisager.

Motivés par leurs missions mais surchargés : c'est le premier enseignement de cette enquête. 82% des directeurs trouvent du sens et de l'intérêt à ce qu'ils font, mais 91% déplorent un temps de travail hebdomadaire excessif estimé à 45 h et plus. Complexification des missions, automatisation parfois chronophage, double mission directeur et enseignant sont autant de raisons expliquant ces chiffres.

En effet, plus de 6 directeurs sur 10 déclarent avoir un moral moyen ou mauvais. 60.33% des répondants se plaignent de fatigue physique, 38.32% de lassitude cognitive et 16.52% d'épuisement émotionnel.

Au regard de ces chiffres, l'enquête pointe des pistes d'évolution pour tenter d'améliorer la situation. 84.11% des directeurs considèrent ainsi que la structuration administrative de l'école doit évoluer pour clarifier les responsabilités et les prises de décision.

Parmi les composantes de l'évolution nécessaire, les améliorations concernant les conditions d'exercice (décharges, moyens matériels, moyens en personnels, simplification) arrivent en tête et sont citées par 49.03% des directeurs, suivies par le statut du directeur (cité à 40.90%) et le statut de l'école (18.76%).

Après « la semaine de la direction d'école » organisée par le SE -Unsa en mars 2018, le ministre a inscrit la question des directeurs dans l'agenda social. Cette nouvelle enquête démontre qu'il y a nécessité à agir résolument pour les directeurs et directrices d'école comme pour le bon fonctionnement de l'école. Les attentes sont fortes. Les discussions prévues début 2019 devront apporter des solutions pérennes et adaptées aux défis de l'école du 21e siècle.

Le SE-Unsa sera force de propositions et exigeant pour que l'école puisse être dotée du cadre juridique et des moyens qui permettent à tous de retrouver la sérénité nécessaire.

** Accord cadre de la Casden avec le ministère de l'Éducation nationale dont un des objectifs prioritaires est d'apporter son concours aux personnels dans la pratique de leurs métiers et de les aider dans l'accomplissement de leurs missions*

Pour recevoir l'enquête complète en version papier, merci d'en faire la demande par mail à 92@se-unsa.org

Élection à la commission administrative paritaire départementale des

Instituteurs et professeurs des écoles

Département des Hauts-de-Seine

Élections professionnelles 2018

Liste présentée par **le SE-Unsa**

se-unsa.org

Classe exceptionnelle des professeurs des écoles

1	Mme SIRE	Fabienne	Directrice	Ecole élémentaire publique Guynemer	COURBEVOIE
2	M. BARDOU	Charles	Directeur	Ecole élémentaire publique Denfert-Rochereau	BOULOGNE-BILLANCOURT

Hors-classe des professeurs des écoles

1	Mme MERCIER	Christine	Directrice	Ecole primaire publique Le Colombier	ISSY-LES-MOULINEAUX
2	Mme KAUFFMANN DELISLE	Sylvie	Directrice	Ecole élémentaire publique Mairie	CLAMART

Classe normale des instituteurs et des professeurs des écoles

1	M. ROSAMONT	Pascal	Directeur	Ecole maternelle publique François Rabelais	MONTROUGE
2	M. PLANCHE	David	Directeur	Ecole élémentaire publique La Roue A	FONTENAY-AUX-ROSES
3	Mme MICHEL	Lison	Adjointe	Ecole élémentaire publique Jules Ferry	ISSY-LES-MOULINEAUX
4	Mme ANTOGNARELLI	Sylvia	Directrice	Ecole primaire d'application Gorce Franklin	NEUILLY-SUR-SEINE
5	Mme NEVES CRUZINHA	Caroline	Adjointe	Ecole élémentaire publique Jules Ferry B	ASNIERES-SUR-SEINE
6	Mme SCUDELLER	Isabelle	CPC	Circonscription 1er degré IEN de Boulogne-Billancourt	BOULOGNE-BILLANCOURT
7	Mme MOLIA	Amandine	Adjointe	Ecole maternelle publique Louis Hachette	LE PLESSIS-ROBINSON
8	Mme HAMY	Catherine	RASED option E	Circonscription 1er degré IEN de Colombes II	COLOMBES
9	Mme RIVIERE	Juliette	Adjointe	Ecole élémentaire publique Joliot-Curie	NANTERRE
10	Mme PASDELOUP	Eugénie	Adjointe	Ecole élémentaire publique Ronsard	COURBEVOIE
11	Mme PRADIER	Emilie	Directrice	Ecole élémentaire publique Henri Wallon A	BAGNEUX
12	Mme BADET	Lydie	Adjointe	Ecole élémentaire publique Le Parc	FONTENAY-AUX-ROSES
13	Mme TOUHAMI	Farida	Directrice	Ecole maternelle publique Charles Perrault	VILLENEUVE-LA-GARENNE
14	Mme CAZES	Ingrid	Adjointe	Ecole élémentaire publique Henri Wallon	LE PLESSIS-ROBINSON
15	Mme THIEFFRY	Marie	Directrice	Ecole maternelle publique Belle Feuille	BOULOGNE
16	Mme PANVIER	Léa	Adjointe	Ecole élémentaire publique Rabelais	MONTROUGE

17 femmes et 3 hommes

Mieux vivre mon métier

CAPD des instituteurs et Professeurs des Ecoles

Avec le SE-Unsa...

J'ai obtenu...

- ✓La création du corps des professeurs des écoles qui a permis une revalorisation de la fonction et de la formation des enseignants.
- ✓L'ISAE.
- ✓L'évolution et le suivi du dossier de la direction d'école (régime indiciaire et aides).
- ✓L'amélioration du déroulement et des perspectives de carrière des enseignants par l'encadrement du PPCR.

Je veux ...

- ✓L'augmentation du point d'indice.
- ✓Une réelle discussion sur les régimes des retraites.
- ✓L'ISAE pour TOUS.
- ✓Une vraie reconnaissance de la fonction de directeur qui passe entre autre par l'évolution des décharges et l'emploi pérenne d'une aide administrative.
- ✓La pérennisation, une vraie formation et une rémunération décente pour les AESH.
- ✓Une vraie concertation sur l'avenir de l'éducation prioritaire avec un réexamen rapide de la carte de l'éducation prioritaire.
- ✓Retrouver le droit à muter (les permutations).
- ✓Une vraie médecine du travail pour les personnels.

#AgirAvecVous

se-unsa.org

Je vote Unsa

du 29 novembre au 6 décembre

#AgirAvecVous